

# THÉÂTRE DU JORAT

## Conditions générales de vente

### PRÉSENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

www.theatredujorat.ch est le service de billetterie en ligne du Théâtre du Jorat, ayant son siège social, rue du Théâtre 23, CP 14, 1083 Mézières, Suisse. Le service de billetterie en ligne permet de commander en temps réel des places pour ses spectacles.

### ACHAT, COMMANDE DES PLACES

Il est possible d'acheter des places pour plusieurs spectacles par commande, notamment grâce au panier. Le module de gestion des places vous permet de choisir vous-mêmes vos places sur le plan de salle. Les places disponibles sont visualisables et reconnaissables avec de petites pastilles de couleur. L'achat des places se fait par carte de crédit: Visa / Mastercard et Postcard. Le compte bancaire ou postal de l'acheteur sera immédiatement débité de la valeur du montant des places, tous frais compris, en francs suisses. Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible. La sécurité des paiements par carte de crédit est assurée par le système de codage SSL (Secure Socket Lysers) de la société Saferpay qui crypte et sécurise les informations confidentielles. Quand vous cliquez sur le bouton " valider " après le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Les données enregistrées par le Théâtre du Jorat constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par Le Théâtre du Jorat et ses clients. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

DES LE MOIS D'AOUT 2021, ENTRÉE SUR LE SITE DU SPECTACLE UNIQUEMENT AVEC CERTIFICAT COVID (VACCINÉ, RÉSULTAT DE TEST NÉGATIF OU GUÉRI)

### BILLETS

Vous avez la possibilité d'obtenir vos billets de deux manières différentes : imprimer un e-billet ou le retirer à la billetterie du Théâtre. Les e-billets sont à imprimer et à présenter aux ouvreurs le jour de la représentation qui les contrôlent avec l'aide d'un système de contrôle d'accès. Dans le cas où vous choisissez le retrait à la billetterie, les billets sont à retirer par l'acheteur le jour du spectacle, dans la demi-heure qui précède la représentation, à la billetterie du Théâtre du Jorat, rue du Théâtre 19, 1083 Mézières, sur présentation de l'e-mail de confirmation et d'une pièce d'identité.

### MODIFICATION, ANNULATION, REPRISE, ÉCHANGE, VENTE, RÉCLAMATIONS

Le Théâtre du Jorat ne peut être tenu pour responsable : - en cas d'annulation ou de report d'un spectacle - du contenu du spectacle - du changement éventuel de 1ère partie - de la distribution artistique - de toute modification du programme - des horaires du concert. Les billets sont édités dès la validation de votre commande et conformément aux instructions des producteurs/organisateur des spectacles. Ils ne peuvent être revendus à un prix supérieur à la valeur portée T.T.C sur le billet. Tout porteur d'un tel billet pourra se voir refuser l'entrée. **Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés** . Le prix des billets sont TTC. Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quel que soit le spectacle. L'acheteur doit au moment de la remise du billet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés. Si la date du spectacle est modifiée, les billets seront remboursés ou validés sur la date prévue par le producteur/organisateur. En cas d'annulation d'un spectacle, seul le prix mentionné sur le billet sera remboursé, frais de location inclus, hors frais annexes (transports, hôtellerie, parking, etc...)

### **CONFIDENTIALITÉ**

Les informations confidentielles que vous nous communiquez sont à l'usage exclusif du Théâtre du Jorat. Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et/ou de suppression de données qui vous concernent auprès du Théâtre du Jorat, rue du Théâtre 23, CP 14, 1083 Mézières, Suisse.

### **DROIT APPLICABLE AUX LITIGES**

Le présent contrat de vente de billets est soumis à la loi suisse. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux suisses seront seuls compétents.

### **AUTRES POSSIBILITÉS DE RÉSERVATION PAR NOS SERVICES**

A nos guichets : rue du Théâtre 19, 1083 Mézières / Par téléphone 021 903 07 55

### **Règlement intérieur de l'établissement**

Toute personne du public pénétrant dans l'établissement assiste à la manifestation sous sa propre responsabilité et doit se conformer au présent règlement.

### **ACCÈS**

Tout membre du public doit impérativement être en possession d'un billet payant, d'une invitation ou d'un titre de servitude. Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans la salle de spectacle. L'accès à la salle est interdit aux enfants de moins de trois ans pour tous les spectacles à l'exception des spectacles pour enfants pour lesquels l'accès est interdit aux moins d'un an, et ce, sans remboursement possible. Par ailleurs, la Direction du Théâtre du Jorat se réserve le droit, selon la nature du spectacle, de refuser l'accès aux enfants de moins de dix ans non accompagnés, sans remboursement possible, en l'absence d'une décharge dûment signée par un tuteur légal. Les spectateurs sont tenus de respecter les consignes imprimées sur les billets. Les spectateurs ayant pénétré dans la salle de spectacle et dont les billets ont été contrôlés à l'entrée ne peuvent sortir que de manière définitive. Le spectacle commence à l'heure précise indiquée sur le billet. Lorsque le spectacle a commencé, l'accès aux places réservées n'est plus possible. Le responsable de la porte choisira le moment opportun pour l'entrée en salle par la porte 7 côté route, au maximum 15 minutes après le début du spectacle. Les billets des retardataires ne sont pas remboursés.

### **SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION**

D'une manière générale, les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité du Théâtre du Jorat. Si la salle ou l'organisateur de la manifestation juge utile la mise en place d'un contrôle de sécurité à l'entrée, nécessitant une inspection visuelle ou une fouille des bagages à main et/ou une palpation par des personnels spécialisés, chaque spectateur est tenu de s'y conformer, sinon à se voir refuser l'accès sans remboursement possible. Si le propriétaire d'un objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès de la salle lui est interdit, également sans remboursement possible. Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public, en particulier : les articles pyrotechniques, couteaux et objets tranchants, les bouteilles plastiques et en verre, les boissons alcoolisées sont interdites. Les objets dont la détention ou le port est interdit sur la voie publique (armes, produits stupéfiants...), ne peuvent donner lieu à un dépôt à la consigne. Leur découverte pourra être suivie d'une information aux services de police. Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. L'usage des stupéfiants y est également prohibé. Documents, tracts, badges, insignes, symboles ou banderoles de toutes tailles et de toutes natures, présentant un caractère raciste ou xénophobe sont interdits. Les animaux, sauf cas exceptionnel, sont interdits. La salle pourra faire procéder à l'expulsion de toute personne troublant l'ordre public ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement, et ce, sans remboursement possible.

### **AUTRES CAS**

Il est formellement interdit de filmer, photographier ou enregistrer dans l'enceinte de l'établissement. Toute action de promotion, de distribution de tracts ou objets à l'intérieur et aux abords de l'établissement devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la Direction du Théâtre. Toute utilisation du réseau électrique de la salle par un spectateur est interdite. L'usage de téléphones portables est interdit dans la salle pendant le spectacle. En cas d'annulation d'une manifestation, les remboursements, s'il y a lieu, seront, conformément aux directives de l'organisateur, effectués au guichet du Théâtre du Jorat. Théâtre du Jorat, Rue du Théâtre 19, 1083 Mezieres.

### **La Direction**